

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Marchés Publics,

VU les travaux futurs à entreprendre,

VU les missions conférées à la commission d'appel d'offres,

Considérant que le Maire ou son représentant, le Trésorier Municipal ainsi que le Représentant de la Direction Régionale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes sont membres de droit,

DESIGNE, après scrutin secret, les membres suivants :

Titulaires : - Mme SCHNEIDER Béatrice
- M. KUHN Joseph
- M. MULLER Eric

Suppléants : - M. KLEIN Jeannot
- M. SCHERER Maurice
- M. AMMANN Joseph

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

3. Désignation des membres de la Commission Municipale des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal propose aux Services Fiscaux les personnes suivantes en nombre double pour l'établissement de la liste des membres de la commission communale des impôts directs de Mommenheim.

Le service des impôts procédera à la nomination de six titulaires et de six suppléants parmi ces propositions :

Représentants des contribuables soumis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :

Titulaires :	Suppléants :
- AMMANN Joseph	- SCHERER Charles (fils)
- WECKEL Antoine	- FREUND Gérard

Représentants des contribuables soumis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :

Titulaires :	Suppléants :
- FREUND Joseph	- KIEFFER Isabelle
- KEITH Alain	- HUBER Marc

Représentants des contribuables soumis à la Taxe d'Habitation :

Titulaires :	Suppléants :
- LAUSECKER Geneviève	- LEJUEZ Marielle
- HEITZ Christine	- SCHNEIDER Béatrice

Représentants des contribuables soumis à la Taxe Professionnelle :

Titulaires :	Suppléants :
- DERSE Roger	- LOTH Pascal
- RIEHL Philippe	- BERNHART Gérard

Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune :

Titulaires :	Suppléants :
- GERLING Joseph	- JUNG Bertrand
- GRASS Aloyse	- LECHNER Bernard

Représentants des contribuables des bois et forêts:

Titulaires :

- FLECK André
- KEITH François

Suppléants :

- SCHERER André
- LEMMEL Antoine

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

4. Création de commissions communales

Le Conseil Municipal décide de créer 11 commissions communales et arrête la composition de ces commissions comme suit :

COMMISSION des FINANCES : Présidence Mme SCHNEIDER Béatrice
M. FLECK André, M. GLASSER Arnaud, M. KUHN Joseph, Mme LAUSECKER Geneviève

COMMISSIONS des AFFAIRES SCOLAIRES : Présidence M. GWISS Jean-Luc
M. GWISS Jean-Luc, Mme HARTER Simone, Mme JAECK Elisabeth, Mme KAPPS Brigitte, Mme MATHERN Bernadette, Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise

COMMISSION de l'AGRICULTURE et des FORETS : Présidence M. AMMANN Joseph
M. AMMANN Joseph, M. SCHERER Maurice

COMMISSION CADRE de VIE et ENVIRONNEMENT : Présidence M. KUHN Joseph
Mme HARTER Simone, Mme JAECK Elisabeth, M. KUHN Joseph, M. SCHERER Maurice

COMMISSION COMMUNICATION : Présidence M. MULLER Eric
Mme HEITZ Christine, Mme JAECK Elisabeth, Mme KAPPS Brigitte, M. MULLER Eric

COMMISSION de la GESTION DES SALLES : Présidence Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise
M. GWISS Jean-Luc, Mme HEITZ Christine, Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise

COMMISSION SECURITE : Présidence M. GLASSER Arnaud
M. GLASSER Arnaud, M. GWISS Jean-Luc, Mme HARTER Simone, Mme MATHERN Bernadette, Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise

COMMISSION des TRAVAUX : Présidence M. BIETH Alain
M. FLECK André, M. KUHN Joseph, M. MULLER Eric

COMMISSION SPORTS/JEUNESSE/CULTURE : Présidence M. SCHERER Maurice
M. FLECK André, M. GLASSER Arnaud, M. GWISS Jean-Luc, Mme KAPPS Brigitte, Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise, M. SCHERER Maurice

COMMISSION URBANISME/PLU/POS : Présidence M. BIETH Alain
M. AMMANN Joseph, M. FLECK André, M. GLASSER Arnaud, M. MULLER Eric

COMMISSION de la LISTE ELECTORALE: Présidence Mme HEITZ Christine
Mme HEITZ Christine, Mme HARTEK Simone, Mme LAUSECKER Geneviève, Mme
MATHERN Bernadette

Il est précisé que le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les commissions.

En outre, 4 membres du Conseil Municipal seront représentés à l'Office Municipal des Sports : M. FLECK André, M. KLEIN Jeannot, M. GVISS Jean-Luc, M. SCHERER Maurice.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

5. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal,
VU le budget primitif 2008 et notamment les crédits inscrits à l'article 6574 et à l'article
657362,

VU les montants des subventions attribuées en 2007,

VU le budget primitif 2008 du Centre Communal d'Action Sociale de Mommenheim,

- **ARRETE** la liste des associations bénéficiaires,
- **FIXE** les montants respectifs comme suit :

OMS	5000 €	
GAS (Œuvre sociale personnel)	1124 €	
USM	700 €	
AGF Contacts	700 €	
Chorale	450 €	
Club d'échecs	700 €	
Aviculture	450 €	
Harmonie saint Maurice	1442 €	(700 € au titre de la subvention annuelle et 742 € titre exceptionnelle)
Pompiers	700 €	
Lire et Découvrir	500 €	
Foyer Saint Maurice	450 €	
Club Canin	450 €	
Association de pêche	450 €	
Le petit braquet	700 €	
C.C.A.S. de Mommenheim	2100 €	
Soit une somme totale de	<u>15.916 €</u>	

(approuvé par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

6. Demande de subvention du Syndicat d'Aviculture

VU le budget primitif 2008 et notamment les crédits inscrits à l'article 6574 et à l'article 657362,

Considérant la demande de subvention d'un montant de 1000 € effectuée le 25 avril 2008 par le Syndicat d'Aviculture de Mommenheim et Environs,

Considérant l'objet de cette demande de subvention, à savoir l'achat d'une imprimante ayant un coût total de 2037 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

► **DECIDE** de ne pas accorder de subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € au Syndicat d'Aviculture de Mommenheim et Environs.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 16

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.) - M. BIETH Alain - M. SCHERER Maurice

9. Fixation du montant du taux horaire pour les travaux en régie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de fixer le taux horaire pour les travaux en régie à **32 €**

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

7. Instauration du permis de démolir au sein de la zone UA du POS

Le maire informe l'assemblée que le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 porte réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme.

Cette réforme est applicable depuis le 1^{er} octobre 2007.

Deux dispositions spécifiques de ce décret sont soumises à délibération du Conseil Municipal, indépendamment de l'existence d'un POS ou PLU approuvé: l'une concernant le permis de démolir et l'autre l'édification d'une clôture.

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance n°2005-1527,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant l'article R421-27 du code de l'urbanisme qui dispose que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou une partie de commune où le Conseil Municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'instituer le permis de démolir au sein de la zone UA du Plan d'Occupation du Sol de Mommenheim.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 18

Séance du 13 mai 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN
Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric -
Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Absents excusés : Mme LAUSECKER Geneviève (procuration à Mme Kapps B.)

8. Déclaration préalable pour l'édification de clôtures sur l'ensemble du banc communal

Le maire informe l'assemblée que le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 porte réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme.

Cette réforme est applicable depuis le 1^{er} octobre 2007.

Deux dispositions spécifiques de ce décret sont soumises à délibération du Conseil Municipal, indépendamment de l'existence d'un POS ou PLU approuvé: l'une concernant le permis de démolir et l'autre l'édification d'une clôture.

VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance n°2005-1527,

VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions modifiant le code de l'urbanisme,

Considérant l'article R421-12 du Code de l'urbanisme qui dispose que doit être précédée d'une déclaration préalable l'édification d'une clôture située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU a décidé de soumettre les clôtures à déclaration »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de soumettre à déclaration préalable les clôtures situées sur l'ensemble du ban communal selon le Plan d'Occupation des Sols de Mommenheim prescrit le 25/01/1977 et approuvé le 12/08/1996.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 15 mai 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,